

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Membres : 22

Présents : 17

Votants : 19

Date convocation : 5 septembre 2023

Date affichage : 5 septembre 2023

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Rocquancourt, jeudi 14 septembre 2023 à 19h, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, VIVIEN Béatrice, MAUNOURY Stéphane, TANI Yolande, ANTOINE Jean-Jacques, CHESNEL Michelle, CARDON Vincent, JACQUES Sylvie, BODIN Éric, HAY Xavier, DESBONNES Chantal, DORE Myriam, DEGRENNE Fabrice, BIRGUL Hacer, HUBERT Romain.

Absents excusés : ROBERT Franck (pouvoir à Stéphane Maunoury), LEBRETON Magalie (pouvoir à Patrice Mathon), VILLAIN Frédéric.

Absents : CARLAT Céline, BOURSIN Thomas.

Secrétaire de séance : Myriam DORÉ

Le PV du compte rendu précédent est approuvé

COMMUNICATIONS DU MAIRE

► - Plans évacuation et plans d'intervention : Tous les plans d'intervention et d'évacuation de tous les bâtiments communaux de Castine en Plaine ont été soit créés (Tilly), soit mis à jour et remplacés (mairie Hubert-Folie et mairie de Rocquancourt et école)

►- Samedi 9 septembre à Deauville était organisée par l'ANDES une réunion d'informations pour les communes labélisées « Terre de jeux : Castine en Plaine représentée. La présentation portait sur la semaine Olympique et paralympique 2024.

Pour rappel, l'école « vent de plaine » est labellisée génération 2024.

►- Gens du voyage : Nous avons constaté, à nouveau l'installation illicite et non autorisée des Gens du Voyage, malgré un arrêté communal pris dès 2021 pour interdire tout stationnement de véhicules et les différents courriers adressés au Préfet laissés sans réponse. M. Mathon et moi-même sollicitons régulièrement la gendarmerie, le gestionnaire de la ZAC (SHEMA) et les services de Caen la Mer sur les problèmes de sécurité pour tous les usagers des voies douces, les problèmes d'hygiène et d'insalubrité, les dégradations des espaces publics, les problèmes environnementaux liés à leur « brulage » et leur stockage de divers matériaux, l'élimination des eaux usées et autres fluides dans les espaces verts, l'impossibilité de vérifier notre défense incendie sur cette zone

Le vendredi 1^{er} septembre, une procédure administrative a été engagée par la Gendarmerie et transmise aux services de la Préfecture. La préfecture a ensuite procédé à une saisine pour demande d'expulsion administrative forcée

Leur départ a été constaté le lundi 11/09 et par notre insistance, des aménagements provisoires ont été réalisés pour empêcher l'installation de nouveaux véhicules ce même jour.

►- ACM familles rurales : Madame Bouchard a donné son accord pour le recrutement d'un encadrant supplémentaire pour les ACM afin d'éviter d'avoir une liste d'attente pour les inscriptions (environ 10)

Tous les enfants inscrits sont des enfants de Le Castelet et de Castine-en-Plaine

►- Terrain rue des Canadiens : Lors du dernier conseil, une date de signature était fixée chez le notaire pour clore ce dossier. La veille de cette date, le notaire a informé avoir retrouvé des héritiers. Le rendez-vous pour la signature a été annulé. Un courrier a été transmis aux héritiers via le notaire les mettant en demeure d'assurer l'entretien de la parcelle et la remise en état de la clôture. L'entretien sera réalisé mi-septembre pour faciliter le passage des piétons et d'ici la fin de l'année, le débroussaillage de la parcelle sera effectué.

►- Récupérateurs d'eau : Pour limiter la consommation d'eau potable, des récupérateurs d'eau ont été installés dans les cimetières de Rocquancourt, Tilly-la-Campagne et Hubert-Folie. L'eau n'est pas potable. L'accès à l'eau des robinets a été fermé.

►- Réunion prévue le mardi 3 octobre à 19h avec NEOEN pour apporter les réponses aux questions posées lors de la première rencontre

►- en plus de l'élaboration du PCS, l'élaboration d'un DICRIM est en cours et sera mis à disposition de tous les habitants

►- Programme d'animation silver appart pour les personnes de + de 60 ans proposés par la Carsat, Malakoff Humanis et « bien vieillir dans le calvados », transmis sur le site et appli

►- Une visite du Palais des sports devrait être organisée pour tous les élus.

MODIFICATION PLU HUBERT-FOLIE

Un promoteur nous a contacté à plusieurs reprises pour un potentiel projet d'aménagement sur le terrain rue du parc, à côté des jardins d'Hélène à Hubert-Folie d'une superficie de 1.5 hectares.

Le projet présenté, ne comportait que des logements individuels or le PLUi impose 20 % de logement social dans un lotissement.

La commune n'est pas reconnue en B5 donc n'attire pas les bailleurs sociaux pour l'implantation de logements dans la mesure où il ne leur est pas possible d'obtenir des subventions.

Il est possible par une modification simplifiée de retirer l'obligation de 20% de logements sociaux.

Après en avoir débattu, le conseil municipal émet un avis défavorable pour une modification de l'OAP et du PLU.

LOGEMENTS HUBERT-FOLIE

En aout 2016, trois logements à Hubert-Folie ont été construits et mis en location, pour un montant total du projet de 630 950€. La commune doit en assurer la maintenance. La question se pose de garder ou de vendre ces logements.

La question sera étudiée par la commission travaux et finance.

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

De nouvelles réunions sont prévues donc pas de délibération à prendre pour l'instant.

ZONE FAIBLE EMISSION

En attente de précisions

APPEL D'OFFRE SALLE DES FÊTES

En attente du retour des entreprises.

DISSOLUTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SAINT MARTIN DE FONTENAY

Ce syndicat du collège sert exclusivement à la gestion du gymnase. Lors des dernières réunions, l'information de la reprise de la gestion par la CCVOO (communauté de communes de Val d'Orne et Odon) a été indiqué et par conséquent, l'activité de ce syndicat serait réduite à 0. C'est pourquoi la dissolution de ce syndicat a été demandée pour le 31/12/2023
Pour info : La participation de Castine en Plaine à ce syndicat = à titre d'information 8816€ en 2021, 6 411 € en 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté du préfectoral, du 18 septembre 1964, autorisant la création du Syndicat Intercommunal du Collège de Saint Martin de Fontenay,

Vu l'accord des 7 communes membres en date du 10 juillet 2023 :

Castine en Plaine, Fontenay Le Marmion, Laize-Clinchamps, Le Castelet, May sur Orne, Saint André Sur Orne, Saint Martin de Fontenay.

Vu les articles L. 5212-33 et L. 5211-25-1 du CGCT relatifs à la dissolution des syndicats, et aux devenirs des biens, Considérant qu'un syndicat peut être dissout par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres, il est proposé de procéder à la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de Saint Martin de Fontenay au 31 décembre 2023 et de déterminer les conditions de répartition de l'actif et du passif.

En accord entre les communes membres, l'actif et le passif du Syndicat Intercommunal du Collège de Saint Martin de Fontenay seront transférés à la commune de Saint Martin de Fontenay.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de Saint Martin de Fontenay au 31 décembre 2023,
- D'APPROUVER le transfert de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal du Collège de Saint Martin de Fontenay à la commune de Saint Martin de Fontenay.
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous actes s'y rapportant.

Une réflexion portera pour la prochaine rentrée sur la façon de prendre en charge financière de la commune pour le transport des collégiens (47€) : remboursement aux familles de Castine-en-Plaine sur demande avec justificatif d'inscription au transport scolaire.

POINT ÉCOLE

159 élèves répartis en 7 classes et le bungalow destiné à la motricité.

Deux services à la cantine

Les sanitaires supplémentaires ont été installés au cours de l'été.

Transport scolaire :

Problèmes rencontrés depuis la rentrée :

- Lundi 4 septembre matin : pas de transport car panne de batterie
- Lundi 4 septembre soir : arrivée du bus à la garderie en retard de + 15 minutes
- Jeudi 14 septembre matin : arrivée d'un bus de 13 places, au lieu de 22

Conséquences :

Pour l'agent : doit prévenir les familles du non-transport ou du retard et pour aujourd'hui : n'a pu autoriser la montée de 3 enfants par manque de places

Pour les familles : prise en charge de leurs enfants compliquée

Pour la commune : Coût transport : 39000€/an avec un service non assuré correctement

Le nombre d'inscription étant en baisse (2021/22 : 20, 2022/23 : 18, 2023/24 : 16, il faudra mener une réflexion sur la continuité de ce service à la rentrée prochaine ou proposer une autre alternative:

POINT TRAVAUX

Le chantier du bungalow des sanitaires était terminé pour la rentrée.

Le chantier Médiathèque est commencé.

Une cérémonie pour la pose de la 1^{ère} pierre pour la salle polyvalente est envisagée.

POINT ANIMATION

Samedi 2 septembre : Merci à toutes les personnes (agents, habitants, bénévoles des associations et élus) qui se sont mobilisés pour l'installation de barrières dès le vendredi, pour le montage et démontage des stands le samedi et dimanche et le transport des matériels (tables, chaises...)

=> cette contribution collective a permis un agréable moment musical et convivial, rassemblant environ 1000 personnes, une belle soirée réussie par tous et pour tous

- Après-midi séniors reprises depuis le 14/09
- Dimanche 8 octobre est prévue la Fête de la Saint Denis
- Commémoration du 11 novembre à Rocquancourt
- Repas des anciens le dimanche 26 novembre
- Téléthon le 3 décembre avec le marché de Noël
- Dimanche 17 décembre : venue du père Noël
- Mardi 19 décembre : distribution des chocolats par les élus aux enfants de l'école

QUESTIONS DIVERSES

▶ L'entretien de la bande le long de la résidence du clos fleuri à Hubert-Folie sera fait cette semaine par l'agriculteur. Un rappel sera fait dans le prochain flash info concernant ces bandes non cultivées qui ne servent pas à se débarrasser des mauvaises herbes.

▶ Chemin piétonnier de la voie verte à Tilly la Campagne : l'entretien est de la compétence du Département

▶ Madame Birgul revient sur le courrier qu'elle a reçu concernant les gravats dans le lotissement de Tilly. Ce sont des personnes extérieures qui déposent ces déchets.

▶ Monsieur Bodin demande s'il y a un repreneur pour la boulangerie : la mairie n'a pas d'info.

▶ Monsieur Antoine demande que soit taillée une haie rue des Canadiens

▶ Monsieur Cardon précise qu'il y a un manque de visibilité aux abords du site Goodwood, ce qui entraîne un problème de sécurité et des risques d'accidents.

Prochain conseil : 3 octobre pour Néon et le 12 octobre 2023 à 19 heures

Réunion d'adjoints le 2 octobre 2023

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h25

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.